

Programme détaillé de formation

Webinar du 23 juin 2026

Les fondamentaux de la responsabilité médicale

Module 3 :

L'indemnisation des accidents médicaux non fautifs à la charge de l'ONIAM

Le programme global de cette formation, analyser le droit commun de la responsabilité médicale, ce module 3 relatif à l'indemnisation des accidents médicaux non fautifs à la charge de l'ONIAM permet d'aborder progressivement les différentes conditions pour mettre en œuvre le régime d'indemnisation par l'ONIAM. L'intervenant expose les règles de base relatives à ces critères d'application de ce régime et entrecoupe son exposé par des questions/réponses orientées par des mises en situation fictives ou guidées par des cas rencontrés par les participants. A l'appui de la formation, un fascicule est envoyé par mail au participant.

Module 3 (3 heures)

23 juin 2026 de 9h à 12h

Les fondamentaux de la responsabilité médicale

L'indemnisation des accidents médicaux non fautifs à la charge de l'ONIAM

1. La date du fait générateur

- 5 septembre 2001

2. Un dommage imputable à un accident médical

- Accident médical et maladresse
- Accident médical et accouchement
- Accident médical et échec thérapeutique
- Preuve de l'accident médical non fautif

3. La question de la subsidiarité

- Faute et Aléa
- Aléa et Faute

4. Le seuil de gravité

- CSP, art. D. 1142-1

5. L'anormalité du dommage

- Exemples
- Critères d'anormalité
- Appréciation de la fréquence du risque

6. Qui indemniser ?

- La victime principale et les victimes par ricochet
- Les ayants droit et l'accident médical non fautif

7. ONIAM et les missions accessoires

- L'exonération du promoteur de l'expérimentation médicale
- Les dommages causés par le personnel médical dans des circonstances particulières
- L'hormone de croissance
- Les accidents transfusionnels
- Les accidents de vaccinations obligatoires
- Le Benfluorex (Mediator)
- La Dépakine